

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS?

Le CLIC de Saint-Malo et ses associations partenaires vous accompagnent









CLIC de Saint-Malo Maison de la Famille, 1 place Anne de Bretagne 02 23 18 58 00 / ccas.clic@saint-malo.fr

HABITER AUTREMENT POUR VIEILLIR AUTREMENT

■ HABITAT PARTAGÉ ■ ACCOMPAGNEMENT ■ SOLIDARITÉ









Qu'est-ce que l'habitat participatif? Qu'apporte-t-il aux personnes vieillissantes? Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Saint-Malo et ses partenaires vous accompagnent. ccas.clic@saint-malo.fr / 02 23 18 58 00











L'habitat participatif est une démarche par laquelle des citoyens, partageant les mêmes valeurs, se regroupent pour concevoir, créer et gérer ensemble leur habitat.

COMMENT SE COMPOSE-T-IL?

- Des espaces communs avec des équipements partagés
- ▶ Des logements privatifs (en propriété individuelle, propriété collective ou location)

QUEL EST SON OBJECTIF?

Créer un lieu de vie conforme à ses besoins et à ses aspirations tout en développant des relations conviviales et solidaires avec ses voisins.

S'engager dans un projet d'habitat participatif signifie :

- ▶ Être disponible et impliqué
- Ètre capable de nouer de nouvelles relations sociales

QUE PEUT APPORTER L'HABITAT PARTICIPATIF AUX PERSONNES VIEILLISSANTES ?

1. Être en sécurité et autonome

L'habitat participatif offre à la fois une sécurisation liée à un voisinage vigilant et bienveillant ainsi que l'autonomie propre à un habitat individuel.

2. Renforcer les liens sociaux

À travers le projet collectif de voisinage et les espaces partagés, l'habitat participatif développe une vie sociale de proximité et évite l'isolement des personnes vieillissantes.

3. Rester acteur

En habitat participatif, chaque personne, quel que soit son âge, choisit et agit sur son cadre de vie en participant à la conception puis au fonctionnement des lieux ainsi qu'à la vie de groupe. Chacun est reconnu comme individu et citoyen à part entière.

4. Vivre dans un habitat adapté mais non standardisé

Les futurs usagers sont impliqués dès le début du projet. Ils peuvent l'adapter à leurs besoins présents et anticiper collectivement des possibilités d'évolution liées à leur vieillissement afin d'éviter un départ brutal en établissement.

5. Partager des services

Au-delà des services « entre voisins » facilitant le quotidien, les habitants peuvent mutualiser des services professionnels (par exemple liés à la perte d'autonomie).

QUI SONT LES ACTEURS DE CE TYPE D'HABITAT?

▶ Les habitants

Sous forme de groupe, ils conçoivent le futur lieu de vie en fonction du projet collectif et des besoins individuels.

▶ Les accompagnants

Ils aident à la constitution du groupe d'habitants, à la structuration du projet et facilitent les relations entre les acteurs.

▶ La collectivité

Elle détient le foncier, réalise des appels à projet et informe les citoyens.

▶ Les organismes HLM

Ils sécurisent les démarches et proposent de l'accession sociale et du locatif social.